

CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

CAHIER D'ACTEUR PROPOSÉ PAR M. JEAN-MARIE BYHET

Natif du Tréport, Jean-Marie Byhet est un élu municipal de cette petite ville portuaire, il a en charge au sein de la municipalité, les problèmes de la mer et de la pêche.

COORDONNÉES

M. Jean-Marie Byhet
Patron pêcheur retraité
Conseiller municipal
chargé des affaires maritimes
76470 LE TREPORT

Grave danger pour la pêche et la navigation

Fils de pêcheur, j'ai été moi-même pêcheur et patron pêcheur pendant plusieurs décennies ; j'ai donc une très bonne connaissance de l'activité marine en Manche Est.

J'ai dû surmonter les difficultés de ce dur métier : je connais ce qu'il demande de sacrifices mais aussi ce qu'il peut donner à ceux qui travaillent et qui le respectent.

Aujourd'hui retraité, je pratique la navigation de plaisance et lutte pour la préservation de cette activité jugée noble et nourricière qui a toujours permis à la ville du Tréport de surmonter les épreuves à travers l'Histoire.

Mon expérience de la navigation sur cette zone que je connais parfaitement est une référence que la partie adverse voudrait faire disparaître du débat !

Ce débat quel est-il ?

La CNDP (Commission nationale du débat public) nous a invités à débattre du projet de parc éolien en mer de La Compagnie du Vent (GDF-Suez), projet « Large » composé de 141 aérogénérateurs de 5 mégawatts à 8 miles au large du Tréport, sur 9 rangées espacées de 650 mètres sur un front de 15 km, situé à ma connaissance en pleine zone de pêche de nos chalutiers.

Je propose dans ce cahier d'acteurs, de faire valoir quels préjudices sur le métier de pêcheur et à quels graves dangers pour la navigation et pour la vie sur le littoral, ce projet pourrait nous exposer, s'il venait à voir le jour.



Activités maritimes

Craindre le marasme économique et social

Pour accueillir le projet des Deux Côtes, Dieppe et le Havre se disputent avant l'heure, mettant en avant leurs capacités portuaires actuelles ou à venir, il est vrai que le Tréport fait figure de parent pauvre avec son port tributaire des marées, incompatible avec le fonctionnement et les exigences d'une usine de production électrique.

Les différentes collectivités territoriales (Conseils régionaux, généraux, CCI, Com de com de Picardie et de Haute Normandie, etc.) qui défendent aveuglément ce projet, en font abstraction et prennent comme argent comptant les emplois que La Compagnie du Vent leur promet, en oubliant ceux que le projet ferait disparaître dans la pêche, le commerce et le tourisme !

Invité au Danemark dans le port d'Esbjerg, pour juger de l'impact de son parc de 90 éoliennes à 14 km du littoral, j'y ai constaté :

- des éoliennes parfaitement visibles à l'horizon
- un port industriel actif dans le transit et l'exportation des éoliennes
- la quasi-disparition de la flotte de pêche artisanale (les navires de moins de 12 mètres sont passés en nombre de plusieurs centaines à quelques dizaines)

Le poisson pêché frais et varié a disparu au profit exclusif d'une pêche industrielle (quelques dizaines de navires usines) où les alevins pêchés sont transformés en farines destinées à l'élevage d'espèces comme le saumon au rapport plus lucratif.

Ceci est le choix des Danois, ce mode de vie n'est pas encore le mien !



La pêche artisanale, sa vente au port, sa dégustation dans nos restaurants et dans nos foires, font l'attraction touristique de notre ville portuaire, je ne souhaite pas en changer, pour le bien être et la qualité de vie de tous, professionnels, habitants et touristes.

Ne pas compromettre la sécurité de navigation

Croire à la libre circulation de certaines embarcations (fileyeurs et plaisance) dans la zone est à ce jour illusoire.

Faire de cette libre circulation un atout pour valoriser le projet est prématuré, voire abusif !

Tant que la Préfecture maritime et sa commission nautique n'auront pas arrêté les règles de sécurité et le balisage de cette zone, elle ne se prononcera pas sur cette possibilité ; il en est de même pour les chalutiers au passage des câbles ensouillés de liaison avec le continent.

Les comités régionaux et nationaux de la pêche demandent l'interdiction pure et simple de la circulation de tous les navires dans la zone et la surveillance systématique des câbles.

Eviter la catastrophe écologique

Actuellement 600 navires, dont pétroliers et supertankers de plus en plus vétustes, se croisent chaque jour dans le « rail » dans une mer sans encombres.

La Compagnie du Vent nous propose l'implantation de 141 aérogénérateurs à 14 km au large du littoral, des centaines d'autres devraient suivre, à proximité du « rail » de circulation dans la Manche.

Le désert se transformerait en forêt ! Autant d'écueils qui représenteraient autant de nouvelles possibilités de collisions à la moindre avarie de ces navires, dangers qui seraient amplifiés par le brouillard ou les tempêtes.

M. Olivier Becquet, ancien navigateur de haute mer, témoigne :

« Par force 8, on ne verrait pas les éoliennes et, en cas de panne, avec le courant, il ne faudrait que quelques minutes à un navire pour dériver et les heurter de plein fouet, ce serait aussi dangereux que de les planter au milieu de l'autoroute.

Et dans cette forêt en mer aucune embarcation de sauvetage ne pourrait les secourir. »



et portuaires



Un des experts du plan POLMAR s'exprimait sans équivoque à ce sujet dans le journal l'Informateur du 11 juin 2010 :

« La grosse catastrophe est possible, la baie de Somme n'est pas à l'abri d'une marée noire ou d'une pollution chimique »

Il avertissait en outre :

« Il faut que les élus de la côte soient bien conscients qu'une catastrophe majeure n'est pas impossible »

Sans aucun doute, de possible, une marée noire deviendrait probable avec l'ajout de ces centaines d'obstacles.

Les conséquences d'une marée noire ou d'une pollution chimique seraient catastrophiques pour la faune, la flore et bien entendu

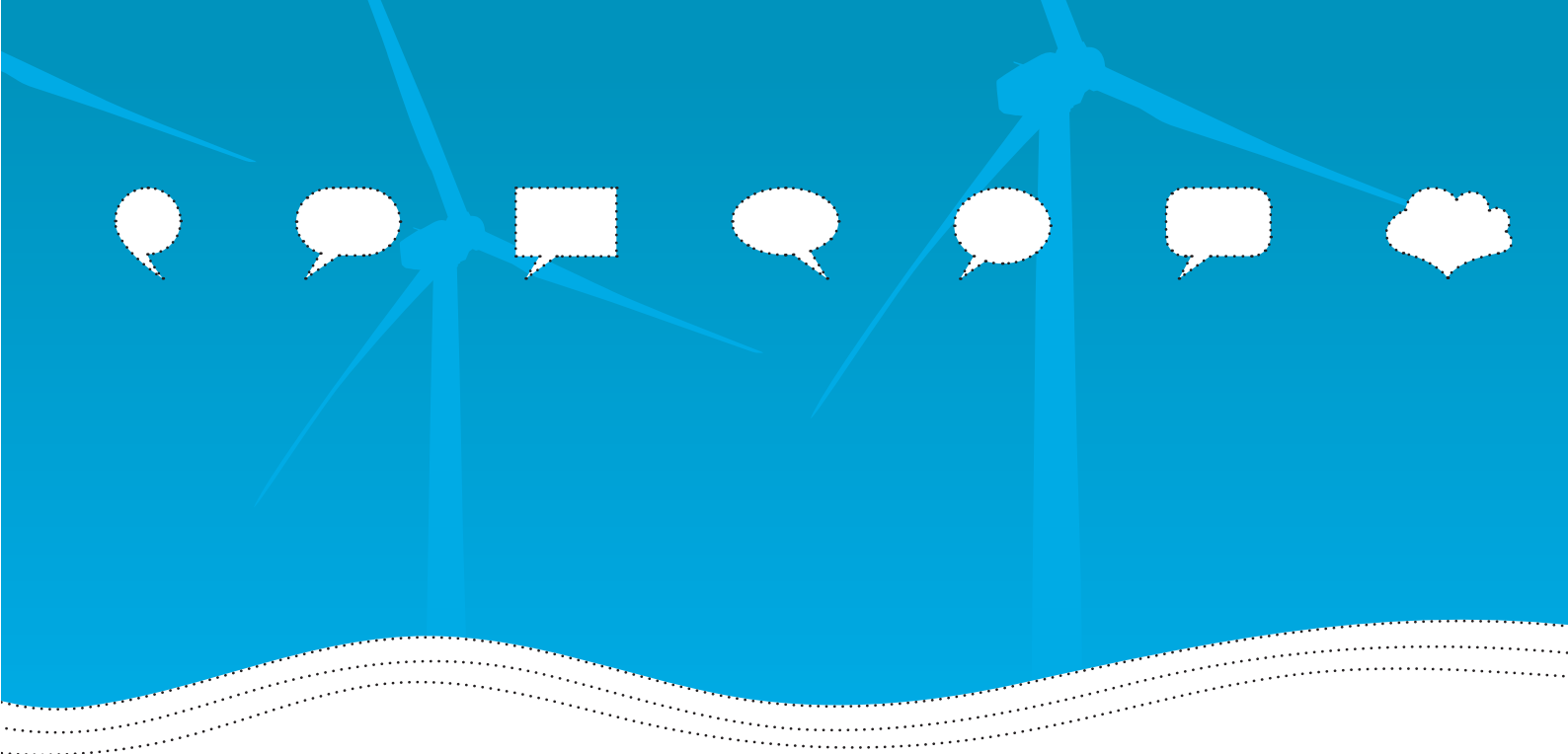
pour les riverains. Quel désastre, pour nos blanches falaises et la baie de Somme classée comme une des plus belles du monde !

La Bretagne en a fait plusieurs fois la tragique expérience et en porte encore aujourd'hui les stigmates : pour une simple avarie de barre, « l'Amocco Cadiz » a dégueulé ses 250 000 tonnes de pétrole sur ses côtes.

La Louisiane aux Etats-Unis, pays très évolué technologiquement, a fait la démonstration de l'impuissance de l'homme face à ces calamités.

Néanmoins, certains prétendent qu'il faut prendre des risques, nous leur répondons :

« Merci, pas chez nous, le jeu n'en vaut pas la chandelle ! »



Eviter la catastrophe humaine

En plus de la catastrophe écologique sur le littoral, marée noire ou pollution chimique pourrait rapidement menacer la prise d'eau de mer de la Centrale de Penly.

Prise d'eau de mer vitale pour le fonctionnement, le refroidissement donc la sécurité des installations électronucléaires (plusieurs centaines de mètres cube par seconde) !

A cette question posée par l'association locale « sans offshore à l'horizon », l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) répond faire évoluer les procédures de mise en sécurité et d'alerte de la Centrale, en fonction de l'évolution de son environnement.

Ce principe a des limites, que nous estimerions dans ce cas, dépassées, celui de précaution devrait s'imposer. La cohabitation de ces 2 modes de production électrique n'est pas souhaitable, elle est même inadmissible.

Conclusion

Prendre les risques de :

- mettre en péril le secteur de la pêche,
- amputer l'économie locale existante,
- exposer les populations riveraines à tous les dangers,

tout cela pour :

- produire 2 térawattheures/an sur le réseau français à des heures où il n'en a pas forcément besoin, comparé aux 50 TWh produits par les centrales nucléaires voisines de Paluel et Penly,
- réduire de quelques millièmes les émissions de CO₂ en France

Nous considérons que le projet de parc éolien des Deux Côtes est inopportun.

Le débat public est prématuré puisque la zone convoitée n'est pas encore retenue comme propice au développement de l'énergie éolienne en mer par le ministère de l'Ecologie et de l'Energie, et comme en 2006, il devrait être refoulé par la Préfecture mari-

time de Cherbourg et ne pas être instruit, pour présence de mines sur le site, car ces mines n'ont pas bougé !

Dans ces conditions il est impossible d'avoir les réponses à toutes les questions surtout que d'autres projets se profilent, les hypothèses sont faussées.

En fait, La Compagnie du Vent a pour but de gagner du temps sur la durée des procédures obligatoires pour obtenir la concession sur cette zone et ainsi de devancer ses nombreux concurrents sur une bonne affaire, qui bénéficierait des mirifiques tarifs de rachat par EDF, payés par l'abonné (13 centimes le kilowattheure au lieu de 4 centimes du kilowattheure produit à Penly).

Déjà, sablières et rejets d'eau de mer de la centrale de Penly, détruisent la ressource, il faut arrêter !

Pour le marin que je suis, la mer n'a pas vocation à accueillir les activités industrielles terrestres amplement satisfaites sur terre comme la production électrique, encore moins aux dépens de la pêche et de la navigation !

La mer n'est pas une zone industrielle, ce n'est pas une poubelle !